

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU C.C.A.S.**

Séance du 27 avril 2026

C.C.A.S de PeilleDépartement des
Alpes-MaritimesArrondissement
de NiceDélibération
n°2026_01Nombre
d'administrateurs
en exercice : 13Nombre de présents :
12Nombre de votants :
12**Objet de la délibération : Élection d'un vice-président**

Le conseil d'administration du centre communal d'action sociale vient d'être renouvelé. Le Maire en est de droit le Président.

Vu l'article R.123-27 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles disposant que « dès qu'il est constitué, le Conseil d'Administration élit en son sein un Vice-Président »

Considérant que Monsieur le Président du CCAS a invité les membres présents du Conseil d'Administration à faire acte de candidature ;

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :
- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives.

Considérant que Madame Nicole OUDINOT s'est portée candidate à la fonction de Vice-Présidente du CCAS ;

Conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles, il est procédé à la désignation du Vice-Président à bulletins secrets ;

Par ailleurs, le vice-président aura délégation de pouvoirs et de signature par arrêté.

Après avoir entendu cet exposé, le conseil d'administration décide de procéder à l'élection du vice-président, à bulletin secret, conformément à l'article R.123-18 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

- Nombre de votants : 12
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de suffrages exprimés : 12

Mme Nicole OUDINOT a obtenu 12 voix.

Mme Nicole OUDINOT est donc élue vice-présidente du centre communal d'action sociale à l'unanimité des présents.

Le Président du CCAS est chargé de l'exécution de la présente décision.

Fait et délibéré en séance le 27 avril 2026

le Maire-Président,
Cyril PIAZZA

